

## COMMUNE D'ARCAÏ

### **PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL du 19 Décembre 2022**

En l'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf Décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'Arçay (Vienne), dûment convoqué le 15 Décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de Conseil, sous la présidence de Mr NOE Alain.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Présents : Mmes et Mrs : NOE Alain, le Maire, PIOLET Isabelle, BOULINEAU Fabrice, adjoints au Maire, BENETEAU Valentin, LALANDE Patricia, PETROW Delphine, PIMBERT Stéphanie, SAMSON Jean-Marie, Conseillers Municipaux.

Absents : Mrs ALLETRU Xavier et PROUX Emmanuel

Absent excusé : Mme AMIRAULT Marion

Pouvoirs : Mme AMIRAULT Marion donne pouvoir à Mme PIOLET Isabelle

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance, qui est chargé de la rédaction du procès-verbal de la séance.

Mme PIMBERT Stéphanie est désignée secrétaire de séance

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et reprend l'ordre du jour

#### **ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022**

★ ★ ★ ★ ★

*Arrivée de Mme PETROW Delphine à 19h17*

#### **Délibération n°2022-12-10**

#### **DEVIS POUR LE BORNAGE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les devis reçus par AGEA – Société de géomètres experts concernant le bornage des chemins (la Fosse Landon, Champs Grands et La Grollière).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et décide :**

- **d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette décision avec l'entreprise AGEA pour un montant de 4 853,58 € TTC.**

★ ★ ★ ★ ★

#### **Délibération n°2022-12-11**

## **DEVIS POUR LE CITY STADE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les devis reçus concernant l'achat d'un terrain multisports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et décide :

- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette décision avec l'entreprise ALTRAD pour un montant de 44 542,80 € TTC
- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette décision avec l'entreprise GOURMAUD pour un montant de 19 326,38 € TTC.

☆☆☆☆☆

## **Délibération n°2022-12-12**

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DETR**

### **DETR 2023 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION DU CITY STADE**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'une demande de subvention au titre de la DETR 2023 auprès des services de l'Etat a été sollicitée pour le financement concernant la création d'un city stade

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b><u>Création d'un city stade</u></b>			
ALTRAD	37 119.00 € HT	• D.E.T.R (30 %)	15 967.30 € HT
GOURMAUD	16 105.32 € HT	• Auto financement	37 257.02 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>53 224.32 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>53 224.32 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et décide :

- Approuve le plan de financement concernant l'opération « CREATION D'UN CITY STADE »
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2023

☆☆☆☆☆

## **DEVIS POUR UN ABRIS DE BUS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les devis reçus pour l'achat d'un abri de bus.

Le Conseil Municipal décide de reporter ce projet en attendant les devis de matériaux.

L'emplacement s'effectuera en face des toilettes publiques avec un marquage au sol et une barrière.

☆☆☆☆

## **COURRIER DE DEMANDE DE SUBVENTION D'UNE ASSOCIATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu pour une demande de subvention par une association

**La Mairie ne peut pas prendre en charge la SACEM car c'est illégal au niveau de la Trésorerie.**

☆☆☆☆

## **CEREMONIE DES VOEUX**

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal l'organisation de la Cérémonie des Vœux.

**Le Conseil Municipal décide de maintenir la date au 8 Janvier 2023.**

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h18.

Fait et délibéré les heures, jour, mois et an susdit.

La secrétaire de séance  
Stéphanie PIMBERT

Fait à Arçay,  
Le 20 Décembre 2022

Le Maire,  
Alain NOE,